

Le service d'accès au droit et à la justice

C'est quoi ?

- Un service gratuit et anonyme
- Un lieu d'information de proximité
- Un accueil, une écoute, un échange

Pourquoi ?

- Vous aider à comprendre et à vous orienter dans les démarches juridiques
- Vous renseigner par une information juridique personnalisée
- Vous accompagner dans la rédaction d'une lettre, d'un dossier juridique ...
- Obtenir un bon pour la consultation gratuite d'un professionnel de la justice

Pour qui ?

Toute personne ayant besoin de renseignements d'ordre juridique

Comment ?

Un agent d'accès au droit est à votre disposition et à votre écoute

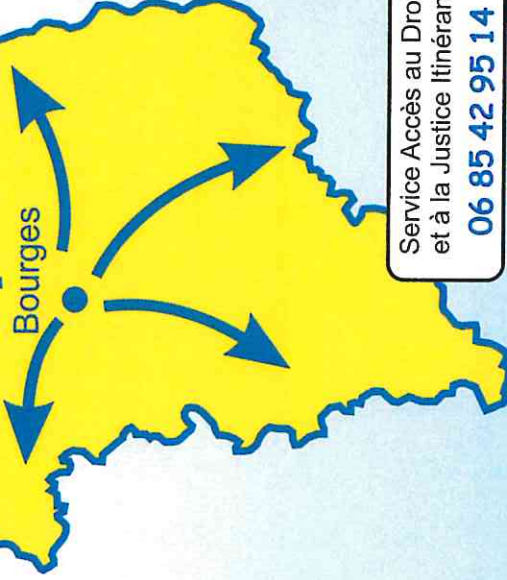
Où ?

A Bourges, au Palais de Justice mais aussi dans différents lieux.

En périphérie et dans le département, un service itinérant couvre de nombreuses communes (voir liste jointe)

Points d'accès au droit
06 07 66 96 43
Mairies de Bourges

Guichet d'accès au droit
02 48 68 33 83
Palais de Justice de Bourges



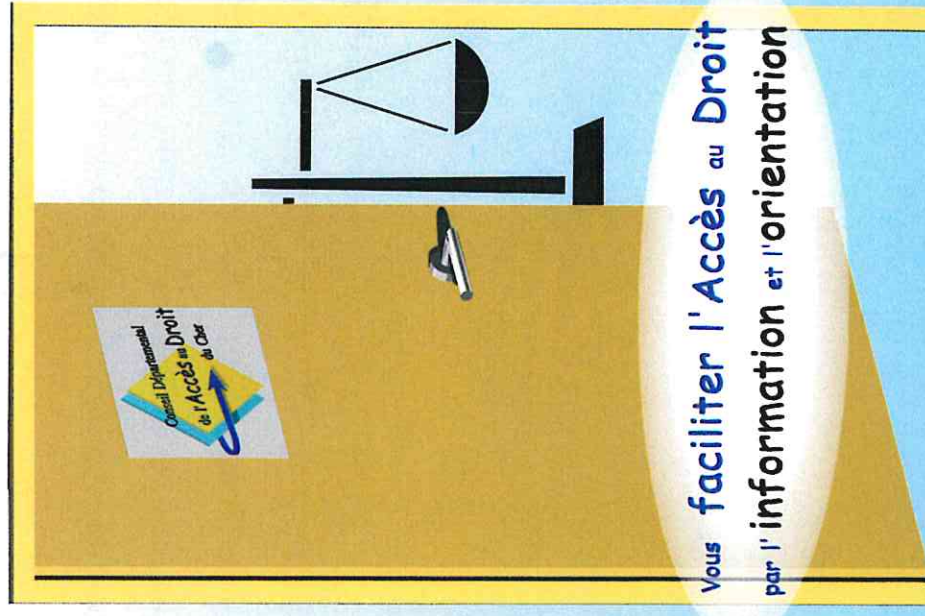
Service Accès au Droit
et à la Justice Itinérant
06 85 42 95 14



Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher
8, rue des Arènes - 18023 Bourges

www.cdad18.fr
cdad@cdad18.fr
cdad-cher@justice.fr

Tél. 02 48 68 33 83



accueil

écoute

information

orientation

entretiens anonymes et gratuits avec des irristes

Nos Juristes

Florence FERAUD, coordinatrice du CBAD du Cher
Olivier LOUCHART, agent d'accès au droit

L'accès au droit est un enjeu social important afin de **lutter contre l'exclusion**. Il doit permettre à chaque citoyen de **faire valoir ses droits**, de **connaître ses devoirs** et de favoriser les **modes amiables** de règlement des conflits.



Différents **points d'accès au droit** existent dans le département du Cher, tenus par des **juristes** et permettant aux citoyens d'**obtenir gratuitement et rapidement** des informations juridiques ou un bon de **consultation gratuite** auprès d'un **professionnel du droit**.



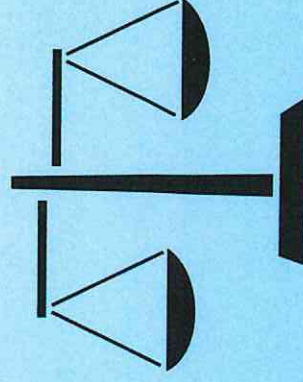
En quoi consiste l'aide juridique ?

L'**aide juridictionnelle** vous permet, si vous disposez de faibles revenus, d'agir en justice. L'Etat prend ainsi à sa charge une partie ou la totalité des frais de justice et des honoraires d'avocat.

L'**aide à l'accès au droit** permet :

- l'information sur l'étendue de vos droits et de vos obligations,
- l'information concernant les moyens pour faire valoir vos droits,
- l'assistance en vue de l'établissement d'un acte juridique.

L'**aide à la consultation** vous permet de consulter un professionnel du droit, avocat, huissier ou notaire et d'être assisté(e) lors des procédures non juridictionnelles.



Comment obtenir un bon de consultation gratuite ?

Vous souhaitez faire une demande de bon de consultation gratuite auprès d'un professionnel du droit (avocat, huissier de justice, notaire), vous devez :

➡ **prendre contact** avec l'un des agents d'accès au droit, soit au guichet d'accès au droit au Palais de Justice de Bourges, soit dans l'une des permanences des points d'accès au droit du Cher, mais également à la Maison de Justice et du Droit de Vierzon

➡ **remplir une demande** de bon de consultation gratuite

➡ **justifier** de votre résidence dans le Cher et de votre non-imposition sur les revenus

Votre dossier sera alors examiné par le Président du CDAD du Cher. En cas d'accord, vous pourrez prendre rendez-vous avec le professionnel de votre choix à son cabinet.

Les différentes professions juridiques concernées

➡ **Les avocats** : ce sont des auxiliaires de justice qui vous conseillent sur vos droits et vous représentent devant toutes les juridictions.

➡ **Les huissiers** : ils établissent des actes destinés à saisir une juridiction ou à informer d'une décision judiciaire pour qu'elle soit applicable. Ils sont également chargés de l'exécution des jugements.

➡ **Les notaires** : ils donnent aux actes qu'ils établissent leur valeur juridique, qui deviennent dès lors incontestables. Ils sont également chargés de vous conseiller pour les problèmes de succession, de vente d'immeubles, de liquidation de communauté après divorce.

Points de permanences (au 21/08/2019)

Palais de justice de Bourges sur rendez vous :

- Lundi et jeudi de 9h00 à 12h ;
- Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Mairies de Bourges :

Hôtel de ville:

Mardi de 12h à 15h30 sur rendez-vous 06 07 66 96 43

Chancellerie :

Mardi, vendredi de 9h00 à 11h00 sur rendez-vous

Val d'Auron : 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 09H00 à 11H30.

Asnières : sur rendez-vous.

Maison d'Arrêt de Bourges :

- 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 11h.

Service itinérant :

Argent sur Sauldre : (Mairie)

- 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 11h à 12h30.

Aubigny sur Nère: (MSAP, 6 av. du 8 mai 1945)

- 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 15h.

Avord - mairie - Salle Cyclo - rue Le Brix

- 2^{ème} et 4^{ème} lundi du mois de 14h à 15h30.

Baugy - Maison d'action sociale

- 1^{er} lundi du mois de 09h30 à 12h sur rdv 02 48 68 33 83

Châteaumeillant : (MSAP 1, place St Blaise)

- 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 11h.

Dun sur Auron : (MSAP, route de Levet)

- 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14h à 15h30.

Henrichemont : (Mairie)

- 3^{ème} lundi du mois de 14h à 15h30

Ineuil : (centre maternel AJBC) sur rendez-vous 06 85 42 95 14

- 2^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 11h.

La Guerche sur l'Aubois : (MSAP - Parc Maurice Fuselier)

- 1^{er} lundi du mois de 14h à 15h30.

Léré: (Mairie) tél: 02.48.72.50.18

- 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 10h à 11h30.

Lignieres : (MSAP) sur rendez-vous 06 85 42 95 14

- 4^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 11h.

Mehun sur Yèvre : (Espace Maurice Genevois)

- 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 15h30.

Saint Florent sur Cher : (Salle Roseville)

- 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h.

Saint Amand Montrond : (Maison des associations)

- 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois de 13h30 à 15h30.

Sancerre : (Mairie)

- 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 14h à 15h30.

Sancoins : (MSAP - 38 rue de la Croix Blanche)

- 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 14h à 15h30.

Maison de Justice et du Droit de VIERZON :

4 avenue de Stalingrad

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :02.48.52.18.01.